

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Maire de VARAVILLE

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°25 du 17 octobre 2017 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n° 24-2023/PC fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 13 octobre 2023,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
<u>GAILLARD Corinne</u>	<u>Adjoint administratif territorial</u>	<u>11/08/2025</u>

Avancement au grade de :

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à VARAVILLE, le 11 août 2025,

Le Maire,

Patrick THIBOUT

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le 18 août 2025.

Signature de l'agent :

